



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de l'intercommunalité et de l'urbanisme**

Vannes, le

**13 AOUT 2024**

Affaire suivie par : Myriam Quintin  
Tél : 02.97.54.85.60  
Mél : [myriam.quintin@morbihan.gouv.fr](mailto:myriam.quintin@morbihan.gouv.fr)

**LE PRÉFET**

à

Monsieur le Directeur Général  
de l'Agence publique  
pour l'immobilier de la Justice (APIJ)  
Direction du foncier, de l'urbanisme et  
de l'environnement  
67, avenue de Fontainebleau  
94270 LE KREMLIN-BICETRE

**Objet. :** Déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'un établissement pénitentiaire à Vannes  
**P. J. :** 1 arrêté et ses annexes

Pour faire suite à votre demande du 29 février 2024, je vous adresse, ci-joint, copie de mon arrêté de ce jour déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune de Vannes, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Vannes et déterminant les parcelles à déclarer cessibles dans le cadre de cette opération.

Cet arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture et d'un affichage en mairie de Vannes. Il sera en outre consultable sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr) ainsi que dans les locaux de la préfecture.

Je procéderai à la mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département dont le coût sera supporté par l'APIJ.

Pour le Préfet, par délégation,  
Le secrétaire général,

Stéphane JARLÉGAND